

VILLE DE LOUDUN

Nomenclature n° 1.7

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

OBJET :

Restructuration et extension des Vestiaires de Rugby - Avenant N° 2 au marché passé avec l'entreprise SARL GUERET du Pays Loudunais – Lot n° 7

VU :

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet des travaux en plus-value relatif au lot 7 : Menuiserie intérieure bois – Cloisons sèches, dans le cadre des travaux de Restructuration et extension des vestiaires de Rugby.

ARTICLE 2 :

Le montant de l'avenant est de + 443.15 € HT soit + 531.78 € TTC. Le nouveau montant de ce marché s'élève à la somme de :

44 000.00 € HT	soit	52 800.00 € TTC (montant initial)
- 3 074.90 € HT	soit	- 3 689.88 € TTC (avenant 1)
<u>+ 443.15 € HT</u>	<u>soit</u>	<u>+ 531.78 € TTC (avenant 2)</u>
41 368.25 € HT	soit	49 641.90 € TTC

ARTICLE 3 :

Le présent avenant est conclu avec l'entreprise SARL GUERET du Pays Loudunais 13 Rue des Forges 86200 LOUDUN.

ARTICLE 4 :

Le montant de cette dépense sera imputé à l'opération 41231 du budget de la ville de Loudun.

ARTICLE 5 :

Il convient d'accepter et de signer l'avenant avec l'entreprise SARL GUERET du Pays Loudunais.

ARTICLE 6 :

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.



A LOUDUN, le 06 FEV. 2024

Le Maire,
Joël DAZAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 06 FEV. 2024

Publié le : 06 FEV. 2024

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20240206-DEC2024-009-AI Date de télétransmission : 06/02/2024 Date de réception préfecture : 06/02/2024
--